

# COMMUNE DE SAINT SATURNIN DU BOIS

## Procès-verbal

Jeudi 11 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Saturnin du Bois s'est réunie en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier Barreau, Maire

Monsieur WACRENIER Manuel est nommé secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des collectivités territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

**PRESENTS** : AUGEREAU Patrick, BARREAU Didier, BOCHE Marylise, BODIN Michel, HURTAUD Luc, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, WACRENIER Manuel.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : LAMBERT Soizic      Ayant donné pouvoir à : WACRENIER Manuel.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : RABOTEAU Daniel      Ayant donné pouvoir à : JOUANNEAU Olivier,

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : ROCA Annie,      Ayant donné pouvoir à : BARREAU Didier,

**EXCUSÉS SANS POUVOIR** : BERTAUD Martine,

**ABSENTS** : CHAMARD Jean-Claude, CHAMARD Véronique, RIOUX Yoan

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

### ORDRE du JOUR

#### 1. BUDGET - Financement pour l'achat d'une tondeuse

#### Budget - Financement pour l'achat d'une tondeuse

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la panne de la tondeuse et le montant du devis des réparations, l'achat d'une nouvelle tondeuse intervient plus rapidement. Pour rappel, cet achat était prévu au budget d'investissement 2023.

Monsieur Le Maire et Monsieur Moueix ont rencontré l'entreprise « Espace TARDY » pour comparer différents modèles de tondeuses et convenir du meilleur financement.

Afin de conserver le taux annoncé au 27/04 (car les taux ont augmenté au 01/05) et de prévoir une date de livraison proche, il convenait de réunir les membres du conseil municipal lors d'une séance extraordinaire.

Suite aux propositions, il a été retenu celle-ci-dessous :

#### **MATERIEL**

Type de matériel : TONDEUSE AUTOPORTÉE

Constructeur : KUBOTA EUROPE

Marque : KUBOTA

Etat : Neuf

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Prix de vente HT : 26 438,76 €

Prix de vente TTC : 31 726,51 €

Montant du crédit : 26 438,76 €

Taux Client : 3,330 %  
Nombre d'échéances : 20  
Périodicités des échéances : Trimestrielle  
Première échéance le 25/06/2023  
Décalage première échéance : 1 mois  
Montant (Hors ADE) : 1 294,00 €  
Montant (Hors ADE) des échéances suivantes : 1 441,00 €  
Frais de dossier : 110,00 €

**Date de livraison prévisionnelle : 25/05/2023**

L'emprunteur (la commune) s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit d'AGILOR

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre d'AGILOR et,

→ Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

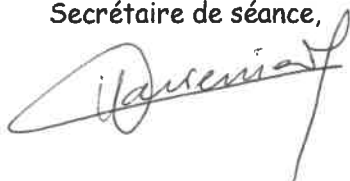
A la fin des échanges, **Monsieur Le Maire** met aux voix ce dossier.

Le conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité

11 pour, 0 contre, 0 abstention

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur Le Maire remercie ~~le public présent (s'il y a)~~ et les membres de l'Assemblée et lève la séance à 19h50

Secrétaire de séance,



Didier BARREAU, Le Maire

